

SCOT DE L'ARRAGEOIS

Délibération du Comité Syndical n° 452

SÉANCE du 12 DECEMBRE 2018

Présidence de Pascal LACHAMBRE

Secrétaire : Monsieur Michel MATHISSART

Date de convocation : 05/12/2018

Date d'affichage : 14/12/2018

Étaient présents : : ANSART Pierre, AUCHART Ernest, BAILLEUL Alain, BOUQUILLON Daniel, BRICOUT Damien, CARTON Philippe, COLLE Pierre, COTTEL Jean-Jacques, DELCOUR Jean-Pierre, DESAILLY Jean-Claude, DROMART Evelyne, FERET Claude, GORIN Sylvie, LACHAMBRE Pascal, LEVIS Jean-Claude, MASTIN Philippe, MATHISSART Michel, PARMENTIER Jean-Marc, PLU Jean-Claude, PREVOST Alain, ROSSIGNOL Françoise, SEROUX Michel, THUILOT Didier, VAHE Daniel, VAN GHELDER Alain, ZIEBA Jean-Marie.

Absents excusés / Pouvoirs : BAVIERE Jean-Pierre, BLONDEL Michel, CAYET Alain donne pouvoir à Alain VAN GHELDER, COULON Géry donne pouvoir à Pascal LACHAMBRE, DAMART Daniel donne pouvoir à Michel MATHISSART, DELEURY Jean-Pierre, DERUY Isabelle donne pouvoir à Sylvie GORIN, DESAILLY Jean-Michel, DUE Gérard, GOMES Stéphane, GUILLEMANT Pierre donne pouvoir à Philippe CARTON, HECQ David donne pouvoir à Pierre ANSART, LETURQUE Frédéric donne pouvoir à Claude FERET, MICHEL Didier, MILLEVILLE Bernard donne pouvoir à Didier THUILOT, NORMAND Arnold, POTEZ Roger, POULAIN Eric donne pouvoir à Michel SEROUX, PUCHOIS Jean-Pierre, SKOWRON Richard donne pouvoir à Ernest AUCHART, TABARY Daniel donne pouvoir à Pierre COLLE, THIEBAUT Véronique, TILLARD Jean-Luc donne pouvoir à Evelyne DROMART.

Nombre de membres en exercice : 49

- Présents : 26
- Votants : 38
- Pouvoirs : 12

Vote :

- Pour : 38
- Contre : 0
- Abstention : 0

SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU COMITE DES OEUVRES SOCIALES CUA/SMVA 2018

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Vu la délibération n° 413 du 13 décembre 2017 instaurant le principe de prestations sociales à destination des agents du Scota,

Lors du Comité syndical du 13 décembre 2017, vous avez acté la création, en vertu de la loi du 19 février 2007 relatives aux prestations d'action social, l'instauration du principe de prestations sociales à destinations des agents du SCOTA ainsi que de rejoindre l'association « Comité des Œuvres Sociales (COS) CUA/SMVA », association participant par ses actions à l'accompagnement social et culturel de la vie des agents de la Communauté Urbaine d'Arras et du Syndicat Mixte Artois Valorisation et du SCoT de l'Arrageois via le versement d'une subvention annuelle

Envoyé en préfecture le 14/12/2018

Reçu en préfecture le 14/12/2018

Affiché le 14/12/2018



ID : 062-256203100-20181212-452_12122018-DE

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui proposé de bien vouloir attribuer une subvention de 326 € à l'association précitée et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Ces crédits sont repris au budget de l'exercice 2018 (Article 6574).



**Pour extrait certifié conforme
Le Président du Scota**

Pascal LACHAMBRE